

6411/22 ADD 1 LIMITÉ

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 24 février 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 24 février 2022

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision d'exécution du Conseil mettant en œuvre la décision 2010/231/PESC du Conseil
concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Somalie - ANNEXE**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes